

B.G./

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI.
SERVICE PROVINCIAL DES FINANCES.

Usumbara, le 5 Mars 1952.-

N° 1235 /FIN.

OBJET:

Comptabilité Mai 1951.



Monsieur le Comptable,

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre
N°34/698 du 7 Février 1952 et de vous prier d'y
réserver une suite urgente.

Le Chef du Service des Finances,
R.DELESTRAIT,

A Monsieur le Comptable des Douanes
de et à

R U H E N G E R I .-

TERRITOIRE DU RUANDA URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENERI.-

Ruhengeri, le 28 février 1952.-

N° 602 /FIN.-

OBJET/-

Compt. mai 1951.-

P. J. Mai
1951

Monsieur le Chef de Service,

Suite à votre lettre n° 34/698 du 7 février 1952, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la liste des cautions versés au cours du mois de mai 1951.-

Le Comptable Territorial 931.-
R. NIJS.-

Monsieur le Chef du Service des Finances
du Ruanda - Urundi à
U.SUMEBUR A.-

SERVICE DES DOUANES.
Bureau de Ruhengeri.

Mois de MAI 1951.

Relevé des cautionnements encaissés ou remboursés.

Encaissés. Mai 3.353,- (Ratansi Haideralli - caution transit n°
antérieurs: 60.400,- 05001 . SCI n° 275 du 26.5.51.)

Année: 63.753,-

Remboursés. Mai néant.

antérieurs: 5.518,-

Année: 5.518,-

Ruhe geri le 30 mai 1951.

Le Recevuer des Douanes Dangotte J.

s. Dangotte J.

P.O. Le Receveur des Douanes Segier U.
(Mr. Dangotte étant en congé en Belgique)
Ruhengeri le 27.2.52